



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 35 - Subventions à des classes transplantées

Subventions à des classes transplantées

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	19/03/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Les enfants des écoles de Besançon participent à des classes transplantées. La Ville apporte une contribution afin de diminuer le reste à charge des familles et permettre ainsi à tous les enfants de participer à ces sorties. A raison de 9 € par jour et par enfant, cette contribution peut, sous certaines conditions de ressources pour les familles demeurant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, être doublée. Il existe également un forfait ski à hauteur de 200 € par classe.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

- Ecole élémentaire de la Butte, du 11 au 14 juin 2019 - «Centre de vacances des Grangettes» dans le cadre de la découverte du milieu de moyenne montagne. Ce séjour concerne 43 enfants de CP et CE2. Subvention proposée : 1 548 €, soit 9 € par jour et par enfant.
- Ecole élémentaire Helvétie, du 13 au 17 mai 2019 - Château de Guédelon, dans le cadre de l'immersion au cœur du Moyen-Age. Ce séjour concerne 51 enfants de CE2-CM1. Subvention proposée : 2 295 €, soit 9 € par jour et par enfant.
- Ecole élémentaire Jean Zay, du 3 au 5 juin 2019 - Séjour Centre des Fauvettes à Levier dans le cadre de la découverte de la nature à cheval. Ce séjour concerne 22 enfants de CM2. Subvention demandée : 594 € (inférieure au forfait de 18 € par jour et par enfant.)

En cas d'accord, la dépense totale, soit 4 437 €, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

M. DAHOUI, Mme THIEBAUT (2) et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 3 subventions pour un montant total de 4 437 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.